



L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE DÉCEMBRE 2022



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



Joyeuses Fêtes

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

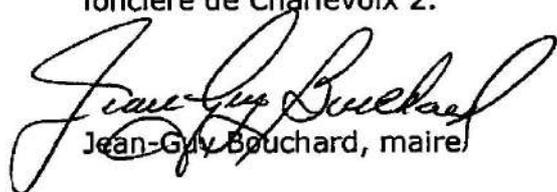
Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 13^e jour de décembre 2022, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Viviane de Bock, Bernard Duchesne, Jacques Bouchard et François Fournier tous conseillers(ères) formant quorum.

Monsieur Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

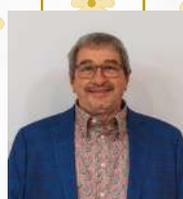
AVIS est donné par Bernard Duchesne, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera présenté à l'attention du conseil municipal, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, visant à procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public du lot 6 521 162 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.



Jean-Guy Bouchard, maire

COPIE CONFORME





Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François adopte le budget 2023 lors de la séance extraordinaire qui précède la séance ordinaire du conseil du 13 décembre.

Lors de cette même séance extraordinaire, le conseil municipal adopte le Plan Triennal d'Immobilisations (PTI) comme suit :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

SERVICE	ÉCHÉANCE 2023 BUDGET	ÉCHÉANCE 2024 BUDGET	ÉCHÉANCE 2025 BUDGET
ADM	248 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
TX PBLICS	769 300 \$	5 113 000 \$	300 000 \$
ASSAINT	55 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
LOISIR.CULT	922 000 \$	150 000 \$	450 000 \$
DEVELOPT	450 000 \$	350 000 \$	- \$
SEC CIVILE INCENDIE	1 088 000 \$	32 000 \$	1 638 000 \$
TOTAL	3 532 300 \$	5 715 000 \$	2 458 000 \$

Le conseil municipal adopte le règlement no 702, modifiant le règlement de zonage no 603 ayant pour objet :

- de remplacer les définitions suivantes inscrites à l'article 16.1 du règlement de zonage #603; - marge, marge de recul arrière, marge de recul avant, marge de recul latérale
- de bonifier l'article 8.2 du règlement de zonage #603 - Forme des bâtiments-;
- de bonifier l'article 8.3 du règlement de zonage #603 - Matériaux de revêtement extérieur interdits

Le conseil municipal adopte le règlement no 705 décrétant l'acquisition de deux parcelles de terrain pour l'agrandissement du parc entrepreneurial et pourvoyant au paiement du prix d'acquisition à même le budget d'exploitation pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 pour une dépense totale de 152 862.81 \$

Le conseil municipal adopte le second projet de règlement no 706 modifiant le règlement de zonage no 603

Le conseil municipal dépose un avis de motion pour le projet de règlement no 707 visant à procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public du lot 6 521 162 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Le conseil municipal a déposé le projet de règlement no 707

le conseil municipal autorise l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur en bâtiment, à la COMBEQ pour l'année 2023, pour un montant de 707.01 \$, taxes incluses.

Le conseil municipal accepte et accueille favorablement la candidature de monsieur Alex Frenette à titre de pompier volontaire pour la municipalité.



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022

Le conseil municipal constate les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes :

- M. François Fournier, siège no 1
- Mme Catherine Coulombe, siège no 2
- Mme Vivianne de Bock, siège no 3
- M. Israël Bouchard, siège no 4
- M. Jacques Bouchard, siège no 5
- M. Bernard Duchesne, siège no 6
- M. Jean-Guy Bouchard, maire

Le conseil municipal mandate Stéphane Simard, directeur général, et madame Catherine Coulombe, conseillère, à procéder à l'affichage d'un poste de contremaître et à effectuer les entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ce poste; Le directeur général procèdera à l'embauche de la ressource apte à assumer les tâches reliées au poste; L'affichage des postes se fera à l'interne et à l'externe simultanément.

Le conseil municipal adopte le calendrier des séances ordinaires de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, pour l'année 2023 et qui se tiendront le mardi et débuteront à 19h30.

CALENDRIER 2023 DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS

- | | |
|--------------|----------------|
| · 17 janvier | - 11 juillet |
| · 14 février | - 15 août |
| · 14 mars | - 12 septembre |
| · 11 avril | - 10 octobre |
| · 09 mai | - 14 novembre |
| · 13 juin | - 12 décembre |

Le conseil municipal achète 5 billets à 157.31 \$ l'unité, incluant les taxes applicables, pour le Rendez-vous en gestions des ressources humaines 2023 qui se tiendra le 22 février 2023;

Le conseil municipal accepte la soumission de Robitaille Équipement Inc. et pour un montant de 404 602 \$ plus les taxes applicables, telles que la soumission déposée pour l'achat d'un camion à neige neuf.

Le paiement de l'équipement sera fait à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité pour une somme de 100 000 \$, le reste étant inclus dans le solde du règlement 703. Le conseil municipal de autorise monsieur le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

Le conseil municipal adopte le Programme d'entraînement des pompiers tel que présenté et transmis aux municipalités locales pour adoption et application au sein des services incendie du territoire.

Le conseil municipal accepte de contribuer pour une somme de 3 000 \$ à l'organisation du projet études-ski de l'école Saint-François

Le conseil municipal ne prolonge pas ledit protocole d'entente jusqu'au 31 décembre 2022 avec Réseau Charlevoix;

Le conseil municipal rencontrera les dirigeants de Réseau Charlevoix afin de discuter de attentes des deux parties en vue de la signature du prochain protocole d'entente

Le conseil municipal accueille favorablement la demande du Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François concernant sa relocalisation dans la Chapelle Maillard;

Des discussions auront lieu avec le regroupement afin d'évaluer les options et les responsabilités de chacun.



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022

Le conseil municipal réaffecte des sommes au budget :

POSTE	DESCRIPTION	DT	CT
01 24200 000	DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE	(182 420.00)	
02 13000 141	SALAIRE RÉGULIER ADMINISTRATION		20 000.00
02 13000 410	HONORAIRE ADMINISTRATION		7 500.00
02 13000 452	TRAITEMENT DE DONNÉES		5 800.00
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU		4 500.00
02 23000 410	PLAN PART. SÉC. CIVILE CLUB MED		7 030.00
02 23005 410	HON. PROF. PLUIE 24-25 AOUT 2015		16 000.00
02 32056 526	ENT. INTERNATIONAL 2020		5 100.00
02 33000 995	RÉCLAMATION DÉNEIGEMENT		6 000.00
02 41200 670	FOURN. EAU POTABLE		2 500.00
02 41500 529	VIDANGE FOSSE SEPTIQUE		3 250.00
02 41510 995	SERVITUDE POSTE DE POMPAGE		2 200.00
02 61000 141	SALAIRE RÉGULIER URBANISME		10 000.00
02 70120 141	SALAIRE RÉGULIER ENTRETIEN GÉNÉRAL		7 000.00
02 70130 959	QUOTE PART SUPRA LOCAL ARÉNA		12 890.00
02 70135 670	FOURN. DEK HOCKEY		22 600.00
23 03700 000	ENSEIGNE/SIGNALISATION		3 500.00
23 04100 000	OUTILLAGE		3 000.00
23 04630 000	RÉFECTION CÔTÉ DE L'ÉDIFICE		1 800.00
23 08117 000	AMÉNAGEMENT DEK HOCKEY		19 750.00
23 08120 000	SUFACE DEK HOCKEY		13 400.00
23 08821 000	TRAVAUX ÉGLISE/GARDERIE		4 600.00
23 09000 000	DÉFIBRILATEURS		4 000.00
		(182 420.00)	182 420.00

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du PRACIM;
Le conseil municipal a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Le conseil municipal mandate monsieur Stéphane Simard afin de signer le contrat de bail de la garderie communautaire avec madame Kamille Gagnon.

Ceci est rétroactif au 12 décembre 2022.

Le conseil municipal accepte la proposition de Construction MP, proposition de location d'équipements à neige comportant un minimum de 80 heures par mois pour une durée minimale de 2 mois;

Le conseil mandate monsieur Stéphane Simard comme signataire dudit contrat.



Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022

Le conseil municipal accepte la proposition de Construction MP, proposition de location de main-d'œuvre pour la conduite de camion à neige;

Le contrat sera d'une durée de 4 mois;

La municipalité mandate monsieur Stéphane Simard comme signataire dudit contrat;

Le mandat ne devra pas dépasser la somme de 74 000 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis pour la rénovation du bâtiment principal portant les numéros civiques 1137 à 1143 rue Principale.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et refuse la demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel pour le lot 4 791 522 rue Principale;

Le responsable de l'urbanisme rencontrera le requérant et lui expliquera que les dispositions du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587, lues dans leur ensemble, ne permettent pas au CCU de recommander au Conseil municipal d'accepter la construction d'un bâtiment principal qui ne comporte aucune porte ni de fenestration minimale sur la façade qui donne sur la rue Principale.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis pour la modification du bâtiment principal pour le 8 rue Claude-Bouchard.

Le conseil municipal mandate Tremblay et Fortin, arpenteurs-géomètres pour la réalisation des études techniques pour les terrains 4 793 341, 4 791 189, 4 791 183 et 4 791 184;

Le mandat ne devra pas dépasser la somme de 2 500 \$, plus les taxes applicables

Le conseil municipal procède à l'achat de chaînes de traction (on spot) qui seront installées par le vendeur sur le camion à neige;

L'achat et l'installation ne devront pas dépasser la somme de 6 000 \$, plus les taxes applicables.

Le conseil municipal accepte la soumission de Multifab Charlevoix et pour un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables, telles que la soumission déposée pour la réalisation d'une passerelle pour la piste cyclable;

Le paiement de l'équipement sera fait à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité;

Le conseil municipal autorise monsieur le maire et le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

Le conseil municipal autorise son directeur général, M. Stéphane Simard, en collaboration avec son chargé de projet, M. Marc Bertrand, à adresser une demande de subvention au Secrétariat à la Capitale -Nationale en vue d'obtenir une contribution financière provenant du PAAR à la hauteur de 51 150 \$, soit 10,0 % du coût de projet de l'aménagement du Parc *Cet Été Qui Chantait*

Le conseil municipal autorise son directeur général, M. Stéphane Simard, en collaboration avec son chargé de projet, M. Marc Bertrand, à adresser une demande de subvention à la MRC de Charlevoix en vue d'obtenir une contribution financière provenant du Fonds Éolien d'Innovation et de Développement Régional à la hauteur de 90 300 \$, soit 17,7 % du coût de projet de l'aménagement du parc *Cet Été Qui Chantait*

BUDGET 2023

Revenus prévus pour 2023

7 743 774 \$

Augmentation de 12% par rapport à 2022

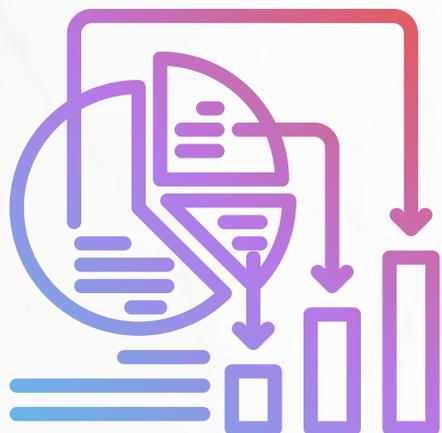


Détails des sources de revenus :

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023			
REVENUS	2022	2023	VARIATIONS %
TAXES FONCIÈRES	3 696 069\$	4 600 299 \$	24%
TAXES DE SECTEURS ET SPÉCIALES	1 278 812 \$	1 303 401\$	2%
MATIÈRES ORD.REC.	338 010 \$	387 697\$	15%
GOVERNEMENTS	707 001 \$	639 964\$	-9%
AUTRES	867 153 \$	812 413\$	-6%

BUDGET 2023



Ventilation des dépenses prévues

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023			
DÉPENSES	2022	2023	VARIATIONS %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	934 034 \$	1 094 142\$	17%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	575 815 \$	685 781\$	19%
VOIRIE & DÉNEIGEMENT	1 515 816 \$	1 770 053\$	17%
AQUEDUC & ÉGOUT	213 912 \$	358 443\$	68%
MATIÈRES ORD.REC.	338 010 \$	377 515\$	12%
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	116 051 \$	87 266\$	-25%
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	504 540 \$	585 396\$	16%
LOISIRS ET CULTURE	381 945 \$	426 246\$	12%
FRAIS DE FINANCEMENT	579 469 \$	573 110\$	-1%
INVESTISSEMENT ET IMMO.	1 727 453 \$	1 785 822\$	3%

BUDGET 2023

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

Évolution des taux de taxation et de tarification

Taux de taxes:	2022	2023
Taux résiduel (résidentiel)	0.625	0.625
Taux immeuble non-résidentiel	0.900	0.900
Taux immeuble industriel	0.900	0.900
Taux terrain vague desservi	1.250	1.250
Tarif des services:	Résidentiel	Résidentiel
Aqueduc	350.00\$	400.00\$
Égout	250.00\$	280.00\$
Assainissement règ. 546	78.00\$	78.00\$
Aqueduc règ. 446	22.00\$	22.00\$
Égout règ. 446	22.00\$	22.00\$
Matières résiduelles	160.00\$	160.00\$

Total des services

2022 — **2023**

882\$

962\$

Récapitulatif :

Taux de taxes : stable, aucune augmentation

Taux de taxes service aqueduc : augmentation de 50 \$

Taux de taxes service égout : augmentation de 30 \$

Le reste des services : stable, aucune augmentation

BUDGET 2023



Simulations

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



POUR UNE RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 200 000 \$ DESSERVIE

	Taux de taxe	Foncier	Aqueduc	Égout	Matières résiduelles	Assainissement rég. 546	Aqueduc rég. 446	Égout rég. 446	Total
2022	0.625	1 250	350	250	160	78	22	22	2 132 \$
2023	0.625	1 250	400	280	160	78	22	22	2 212 \$
Variation	0.00	0.00	50	30	0.00	-	-	-	80 \$



POUR UNE RÉSIDENCE ÉVALUÉE À 200 000 \$ NON DESSERVIE

	Taux de taxe	Foncier			Matières résiduelles			Total
2022	0.625	1 250			160			1 410 \$
2023	0.625	1 250			160			1 410 \$
Variation	0.00	0.00			0.00			0.00

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



POUR UN COMMERCE ÉVALUÉ À 350 000 \$ DESSERVI

	Taux de taxe	Foncier	Aqueduc	Égout	Matières résiduelles commerce	Assainissement rég. 546	Aqueduc rég. 446	Égout rég. 446	Total
2022	0.900	3 150	700	500	400	156	44	44	4 994 \$
2023	0.900	3 150	800	560	400	156	44	44	5 154 \$
Variation	0.00	0.00	100	60	0.00	-	-	-	160 \$



POUR UN COMMERCE ÉVALUÉ À 350 000 \$ NON DESSERVI

	Taux de taxe	Foncier			Matières résiduelles commerce			Total
2022	0.900	3 150			400			3 550 \$
2023	0.900	3 150			400			3 550 \$
Variation	0.00	0.00			0.00			0.00

CALENDRIER 2023 DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL



17 JANVIER
14 FÉVRIER
14 MARS
11 AVRIL
09 MAI
13 JUIN
11 JUILLET
15 AOÛT
12 SEPTEMBRE
10 OCTOBRE
14 NOVEMBRE
12 DÉCEMBRE



Pour la période du temps des fêtes,
les bureaux municipaux seront fermés

**DU 23 DÉCEMBRE À
MIDI AU 6 JANVIER
INCLUSIVEMENT**

*Monsieur le Maire, le Conseil Municipal
et les employés municipaux souhaitent à
tous un joyeux temps des fêtes !*

*Paix, joie et santé
à tous nos
citoyens !*



Mot du service d'urbanisme

L'année 2022 tire déjà à sa fin, le blanc couvert s'installe tranquillement sur notre beau village, bientôt les douze coups de minuit résonneront et annonceront l'arrivée de 2023.

Qui dit nouvelle année dit souvent nouveaux projets. Certains d'entre vous pensent déjà aux travaux de 2023. Si tel est le cas, nous vous invitons à nous contacter dès que possible afin d'échanger au sujet de votre projet. Afin d'éviter de mauvaises surprises, nous vous suggérons fortement de nous contacter quelques semaines AVANT le début des travaux projetés.

En cette période de réjouissance, le service d'urbanisme de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François tient à vous offrir ses meilleurs vœux de bonheur.

Au plaisir d'échanger avec vous et vous accompagner dans vos réalisations 2023

Joyeuses fêtes !

Votre service d'urbanisme; fier partenaire de vos réalisations



À noter à l'agenda, les dates butoirs pour les demandes au CCU

Proposition horaire de rencontre CCU 2023

Date de tombé des documents	Date rencontre du CCU	Date rencontre Conseil Municipal
12 janvier 2023	23 janvier 2023	14 février 2023
9 février 2023	20 février 2023	14 mars 2023
9 mars 2023	20 mars 2023	11 avril 2023
9 avril 2023	17 avril 2023	9 mai 2023
5 mai	15 mai	13 juin 2023
9 juin 2023	19 juin 2023	11 juillet 2023
13 juillet 2023	24 juillet 2023	15 août 2023
10 août 2023	21 août 2023	12 septembre 2023
7 septembre 2023	18 septembre 2023	10 octobre 2023
12 octobre 2023	23 octobre 2023	14 novembre 2023
9 novembre 2023	20 novembre 2023	12 décembre 2023



Toute l'équipe des pompiers de Petite-Rivière vous souhaite de Joyeuses Fêtes !



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

NOS CONSEILS POUR LES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégagant de la chaleur.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Dénigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

CHAPITRE 5

MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix dans un délai maximum de 24 heures.

CHAPITRE 10

DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2023

JOURNÉES DE COLLECTE

**ORDURES :
MARDI**

**RECYCLAGE :
MERCREDI**

**COMPOST :
JEUDI**

RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

Aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.



ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

Matières non admises: pneus, matériaux de construction, produits dangereux, appareils réfrigérants et matériel électronique.



JANVIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

FÉVRIER

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28			

MARS

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

MAI

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

JUIN

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

AOÛT

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

OCTOBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



Gestion des matières résiduelles – la rubrique



Le mois de **décembre**, mois du recyclage.

Avec les cadeaux et les réceptions qui se multiplient durant la période des fêtes, on se retrouve souvent avec beaucoup d'emballages et d'autres matières à gérer. Comme tout au long de l'année, pensez à utiliser votre bac de recyclage pendant cette période.

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC À RÉCUPÉRATION

(Contenants, emballages, imprimés et journaux)



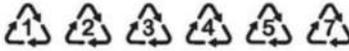
PAPIER ET CARTON

- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Journaux, circulaires, revues
- Livres, bottins, catalogues
- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus à pignon
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak™)
- Papier déchiqueté (dans un sac noué transparent)



PLASTIQUE

- Bouteilles et contenants de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- Sacs et pellicule extensible propres (regroupés dans un sac noué translucide)



MÉTAL

- Papier et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles



VERRE

- Bouteilles et pots, peu importe la couleur



**METTEZ
DU
RESPECT
DANS VOS
BACS !**



- Bien vider les contenants et les rincer légèrement.
- Séparer les matières différentes.
- Mettre les matières pêle-mêle dans le bac.
- Ne pas utiliser de sac opaque.



**Plastique # 6 maintenant
interdit dans le bac bleu**



Les plastiques # 6 sont en fait le polystyrène rigide et le polystyrène expansé.

Voici quelques exemples :

- Barquettes alimentaires ;
- Contenants de portion individuelle de yogourt
- Caissettes pour fleurs
- Ustensiles jetables

Il est donc important de vérifier le numéro sous vos contenants de plastique avant de les mettre au bac bleu.



DÉNEIGEMENT DE VOS BACS ET CONTENEURS

Il est important de toujours bien déneiger vos bacs roulants ainsi que vos conteneurs afin que ces derniers soient vidés lors des collectes.

Un bac non accessible dû à la neige ne sera pas collecté.

Pour les conteneurs, vous assurez de bien déneiger les 4 côtés et le dessus de ces derniers. L'accès aux conteneurs doit aussi être dégagé et bien sablé.



Écocentre St-Urbain

Ouvert du jeudi au samedi

de 9h à 15h45

Écoboutique

Ouvert le samedi

de 10h à 12h & 12h30 à 15h30

Fermeture temps des fêtes :

Écocentre : Fermé du 24 décembre 2022 au 4 janvier 2023
Écoboutique : Fermé du 24 décembre 2022 au 13 janvier 2023

Toujours fermé les jours fériés



Suivez-nous  

MRC de Charlevoix
mrccharlevoix.ca

Service de gestion des matières résiduelles
gmr@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6012



L'hiver est maintenant bien installé à Petite-Rivière !

L'équipe des travaux publics demande votre collaboration !

Avec l'hiver, l'importance de ne pas laisser les bacs à ordures en bordure du chemin est justifiée.

Les camions de déneigement doivent avoir tout l'espace pour gratter la neige en bordure du chemin, pour la sécurité des usagers.

Les bacs trop près du chemin ne pourront pas tous être évités. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vos bacs ne nuisent pas à l'équipe des travaux publics.



Menu Popotte roulante

**SEMAINES
DU 10 JANVIER AU 31 JANVIER**



REPAS COMPLET : Soupe, plat principal, accompagnement et dessert.

Mardi 10 janvier : Soupe coquilles tomate, pâté chinois, bâtonnets de légumes, carrés aux dattes.

Mardi 17 janvier : Soupe au pois, saucisses en sauce avec légumes, salade de pâtes, gâteau salade de fruit.

Mardi 24 janvier : Soupe aux légumes, ragoût de boulettes, patates rondes, betteraves, gâteau renversé.

Mardi 31 janvier : Soupe poulet et nouilles, mets chinois, riz aux légumes, fèves germées, gâteau des anges.



Service de repas préparés pour la communauté. 7\$ (livraison incluse).

Pour s'inscrire et plus d'infos :
418 632-1049.

*Joyeux
Anniversaire*



Aux membres de la FADOQ nés en JANVIER

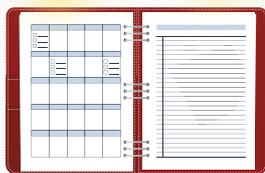
- 03 JEAN-LÉON BOUCHARD
- 04 JEAN-YVES DUFOUR
- 07 JEAN-YVES BOUCHARD
- 09 SYLVIE LAPERRIÈRE
- 10 JEAN-GUY LAVOIE
- 10 ALAIN DUFOUR
- 16 JACQUES BOUCHARD
- 18 DANIELLE LAROUCHE
- 22 CLAUDE BÉDARD



Nous avons eu une année formidable et
sommes heureux de l'avoir partagée avec
vous tous !

La FADOQ de la Montagne Dorée souhaite à
tous ses membres de belles fêtes de fin
d'année, de grandes joies et des petits
bonheurs qui sauront animer votre
quotidien !

La bibliothèque est ouverte
les lundis et mercredis de
18:00 à 19:30



Bibliothèque
Gabrielle
Roy

A mettre à vos
agendas!

Quand : 12 janvier 2022

Heure : 18:30

Endroit : Salle Municipale

Coût : GRATUIT

Sujet : La connexion, au service des relations



Animé par Sandra Gagné, vous découvrirez des outils pour mieux communiquer et améliorer vos relations au quotidien.

RÉSERVATION REQUISE AVANT LE 10 JANVIER

@ biblioprfsf@hotmail.com

f Bibliothèque Gabrielle-Roy PRSF



Quand : 26 janvier 2022

Heure : 19:00

Endroit : Salle Municipale

Coût : GRATUIT

Sujet : A la découverte des huiles essentielles



Animé par Lison Quérette-Capony, vous apprendrez comment utiliser vos huiles essentielles au quotidien, déterminer la quantité et en faire un usage sécuritaire.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE, PLACES LIMITÉES

@ biblioprfsf@hotmail.com

f Bibliothèque Gabrielle-Roy PRSF

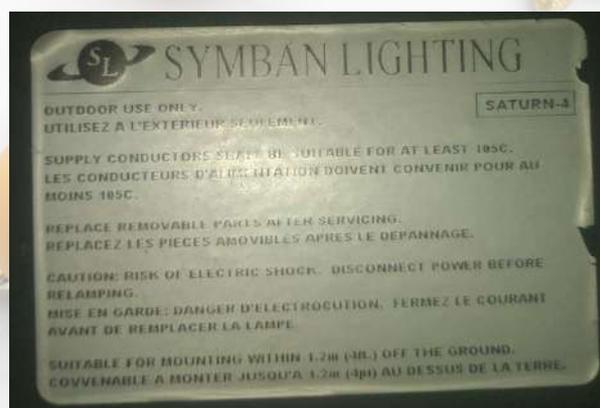
Horaire des Fêtes ÉPICERIE DU VILLAGE



24 décembre 2021	8h00 a 15h00
25 décembre 2021	FERMÉ
26 décembre 2021	FERMÉ
31 décembre 2021	8H00 a 15H00
01 janvier 2022	FERMÉ
02 janvier 2022	FERMÉ



1000 Watts



La municipalité met à la disposition des citoyens des lumières extérieur au mercure de 1000 W

Les quantités sont limitées !

COÛT : 50 \$ l'un

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal, au 418.760.1050

AVEZ-VOUS VOTRE MÉDAILLE ?

L'enregistrement de votre chien est **OBLIGATOIRE** dans toutes les municipalités de la MRC de Charlevoix.

Il est de la responsabilité de tous les propriétaires ou gardiens de chien de procéder à son enregistrement, ainsi qu'à son renouvellement annuel.

Allez sur notre site internet pour remplir le questionnaire, ou appelez-nous avant de venir directement à la SPCA.

spcacharlevoix.org
25 rue de la Scierie
Saint-Hilation QC G0A 3V0
T. 418 400-8800



25\$ pour une première médaille

25\$ pour un renouvellement annuel de médaille SANS micropuce

5\$ pour un renouvellement annuel de médaille AVEC micropuce (veuillez nous appeler pour bénéficier de ce rabais)

5\$ si vous avez perdu votre médaille

<http://spcacharlevoix.org/enregistrer-votre-chien/>

N'oubliez pas de faire le paiement soit avec PayPal ou en appelant la SPCA

JOYEUX NOËL



